



Envoyé en préfecture le 23/03/2023  
Reçu en préfecture le 23/03/2023  
Publié le 24/03/2023  
ID : 060-216004275-20230321-DELIB\_32\_2023-DE

Extrait du registre  
Du conseil municipal

Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25  
[mairie@mortefontaine-oise.fr](mailto:mairie@mortefontaine-oise.fr)

Nombre de membres	12		
Présents	10		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	16 mars 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

**Délibération n° 32-2023**

Objet : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour la désimperméabilisation de la cour d'école, des toitures et du hangar technique

Monsieur le Maire rapporte l'étude financée par le PNR (parc naturel régional) qui a mis en évidence l'imperméabilisation totale de plus de 5000 m2 sur le secteur de la cour, les bâtiments de l'école et le hangar technique. Toutes ces eaux pluviales sont dirigées vers la rue et le collecteur d'eau pluviales. Ce collecteur qui vient de Plailly est surchargé et provoque des débordements en aval de l'école, des inondations de maisons individuelles.

Ces travaux seront pilotés par un bureau d'études. Il ne sera fait appel qu'à des entreprises locales répondant à l'appel d'offres.

Le montant des travaux a été estimé à 373 300 € HT. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Aide du Conseil Départemental 29% : 108 257 €
- AESN 51% : 190 000 €
- Fonds libres 20% : 75 043 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jacques FABRE

